



SAISON ESTIVALE 2023 :
PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ PRÉVU DANS LE FINISTÈRE



1. UNE SAISON ESTIVALE QUI IMPLIQUE UN SURCROIT D'ACTIVITE DES FORCES DE SECURITE

A - Le contexte estival est marqué par un afflux de populations et des comportements à risque, dans le contexte d'une forte attractivité du Finistère

Avec plus de 2 200 km de côtes, des sites naturels et un patrimoine exceptionnel, le Finistère est un département très touristique, la période estivale concentrant naturellement la grande majorité de ce tourisme.

L'activité touristique dans le Finistère génère un chiffre d'affaires global annuel de plus d'**1,3 milliards d'euros** représentant **19 000 emplois**, soit 5,3% de l'emploi dans le département.

Chaque année, ce sont 5,1 millions de touristes qui visitent le département, dont 83 % de ressortissants nationaux. En 2022 dans le Finistère, 7,2 millions de nuitées (hôtels, campings et autres hébergements collectifs) ont été enregistrées pour la saison estivale, soit la plus forte augmentation de Bretagne avec +8,8%, notamment grâce à la fréquentation des campings.

Plusieurs facteurs expliquent l'attrait pour le département :

- *un patrimoine touristique et culturel d'exception* : plages, villes et bâtiments anciens, musées et aquariums, etc. Le Finistère compte 23 offices du tourisme et de nombreuses plages de physionomies variées. Océanopolis est le site touristique le plus visité de Bretagne avec 445 000 entrées en 2022.
- *des activités nature accessibles* : baignade, activités nautiques, marche, randonnée, vélo, etc.
- *des manifestations culturelles d'ampleur* : festivals en nombre, fêtes maritimes, animations locales, etc. En 2022, près de 70 événements ont fait l'objet d'un suivi par les services de l'État. **Le volume sera supérieur en 2023 avec déjà 87 manifestations recensées à date (dont plus d'une soixantaine cet été).**

La période estivale donne donc lieu à des bouleversements de physionomie du département, tant en population qu'en activités, impliquant un dispositif spécifique de la part des services de l'État.

Afin de garantir la sécurité des Finistériens comme des touristes, les services de l'État mettent en place des dispositifs de sécurité adaptés aux particularités de la période estivale dans le département. Cet été 2023, tous les services seront particulièrement mobilisés pour assurer la sécurité sur l'espace public, à domicile, au travail, à la plage, en mer, au restaurant, sur les marchés ou en festival. Des innovations seront par ailleurs mises en place par les forces de sécurité publique et civile pour une présence renforcée et une plus grande efficacité.

2. UN DISPOSITIF DE SECURITE ADAPTE POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DE CES RISQUES AVEC PLUSIEURS PRIORITES FIXEES POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

A - La sécurisation des baignades nécessite l'action coordonnée de différents services de l'État

- La prévention des noyades et le secours en mer

La baignade est une activité très prisée pendant l'été, mais qui comporte certains risques. Tous les ans, des nageurs sauveteurs de tous horizons veillent, sur les plages, à la sécurité des baigneurs. Les secteurs du bord de mer sont les plus prisés : le Sud Finistère avec Concarneau, Bénodet, Fouesnant, la presqu'île de Crozon et la Baie de Morlaix attirent des touristes en nombre. La fréquentation des plages, en fonction de la météo, peut engendrer des noyades accidentelles. **En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont la moitié pendant la période estivale, et restent la première cause de mortalité par accident de vie courante chez les moins de 25 ans.**

Cette année, **27 postes de secours sur 54 vont être confiés aux sapeurs-pompiers du SDIS 29 par 18 collectivités territoriales.** Ils sont ouverts tous les jours durant la saison estivale, du 1^{er} juillet au 3 septembre 2023. **Cette année, 135 nageurs sauveteurs ont été engagés en qualité de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) saisonniers pour veiller à la sécurité des plages.**

Chaque poste de secours est tenu, pendant les heures d'ouverture, par au moins trois sapeurs-pompiers volontaires saisonniers. Ces sapeurs-pompiers doivent être âgés d'au moins 18 ans, être titulaires du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique), du PSE 1 et 2 (premiers secours en équipe), et avoir suivi une formation ouverte à distance spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires saisonniers.



Chaque jour durant la saison, du lever au coucher du soleil, un plongeur du Centre des sapeurs-pompiers Quimper, formé au sauvetage héliporté, est positionné à la base hélicoptère sécurité civile, de manière à optimiser les départs en mission de l'hélicoptère DRAGON 29.

La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) dispose de **29 stations** pour le sauvetage en mer dans le département, et surveillera **17 plages** cet été. **990 bénévoles** seront mobilisés, dont 545 opérationnels.

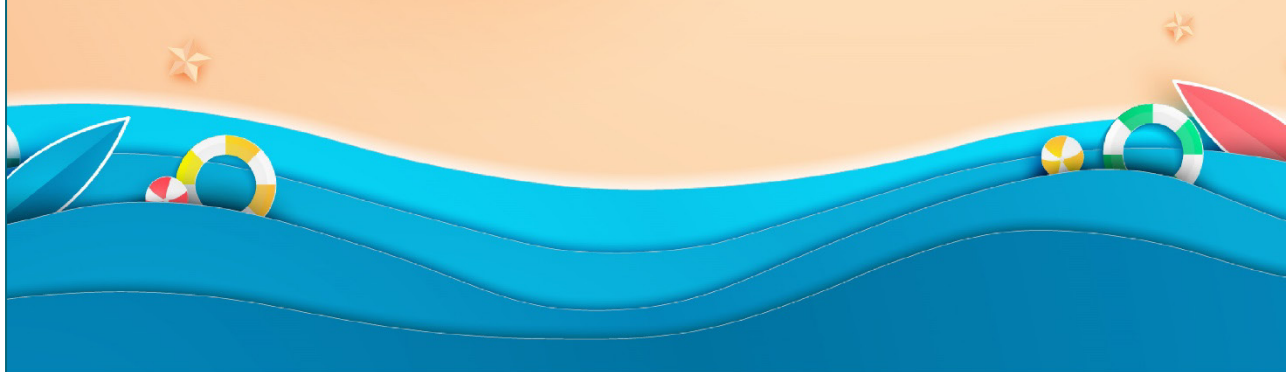
QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR UNE BAINNADE SANS DANGER.

Si **les causes de noyades sont multiples**, se baigner en ayant la conscience altérée, par l'alcool ou les stupéfiants, constitue un risque majeur. Pour votre sécurité, pour celle de vos proches, **adoptez un comportement responsable** avant et pendant la baignade :

- assurez-vous de votre niveau de pratique : les baigneurs doivent pouvoir garder la tête sous l'eau pendant 10 secondes au moins 3 fois de suite et pouvoir nager 10 minutes en récupérant rapidement. S'ils n'y arrivent pas, il est préférable qu'ils ne s'éloignent pas de la plage ;
- choisissez les zones de baignade surveillée ;
- informez-vous sur les conditions de baignade ;
- prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner ;
- restez toujours avec vos enfants lorsqu'ils sont au bord ou dans l'eau ;
- entrez progressivement dans l'eau afin d'éviter l'hydrocution ou le malaise ;
- évitez de nager au-delà de 300 mètres du rivage ;
- respectez scrupuleusement les conseils de sécurité indiqués aux abords des postes de secours, en particulier la couleur des drapeaux.

L'intervention rapide des moyens de secours est une des clés de réussite des opérations de recherche et de sauvetage.

Toute personne ayant connaissance d'un comportement manifestement imprudent ou d'un incident est invitée à le signaler, sans délai, aux services de police et de gendarmerie et aux sapeurs-pompiers en composant le 17, le 18 ou le 112.



- **La mobilisation des services de santé**

Un plan de communication à destination de la population sur l'appel au 15 et les différents niveaux de recours aux soins est en cours de préparation. **Actuellement, tous les services d'urgence maintiennent leur activité.**

L'Agence régionale de santé (ARS) prévoit notamment pour faire face à la saison estivale le renforcement des SAMU, le renforcement de la régulation médicale de la permanence des soins ambulatoires (weekend et jours fériés), le renforcement de la régulation du service d'accès aux soins de ville, le renforcement de l'offre de soins de ville, l'amélioration des transports pré-hospitaliers, les retours à domicile et les transferts inter-hospitaliers. **En cas de difficulté ou de sur-affluence, l'ARS est aussi en capacité de mettre en place d'une régulation temporaire des services d'urgences par le centre 15.**

B - La sécurité routière, une priorité visant à limiter les comportements à risque

Les **opérations de sécurité routière seront intensifiées durant la période estivale**, notamment lors des traditionnels chassés-croisés des vacanciers juilletistes et aoûtistes et à l'occasion des ponts fériés. Les contrôles d'alcoolémie, de vitesse, d'état général des véhicules et de conduites sous stupéfiants seront multipliés, en s'appuyant sur le concours des 2 brigades motorisées de la Direction départementale de la sécurité publique du Finistère (DDSP 29) et de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie départementale. En 2022, 15 personnes ont été tuées, 118 personnes blessées hospitalisées, 382 blessés sur 301 accidents corporels. Le début de l'année 2023 est toutefois particulièrement encourageant en matière de sécurité routière avec une réduction sur tous ces chiffres.

En matière de lutte contre l'insécurité routière, les forces de l'ordre assurent, durant cette période estivale, des missions de prévention des infractions, par une présence accrue sur les lieux de villégiature ou de transit, et renforcent les opérations de contrôle. En 2022, ont ainsi été réalisés 32 199 dépistages en matière de conduites addictives en juillet et en août. En moyenne, ces contrôles se traduisent par 309 infractions mensuelles liées à l'alcool (contre 254 pour le reste de l'année) et 143 infractions mensuelles liées aux stupéfiants.

Sur le début de l'année 2023, les résultats en matière de sécurité routière dans le Finistère sont positifs, avec une baisse de 10 % des accidents corporels, de 50 % des accidents mortels, de 7 % des blessés, et de 28 % des blessés hospitalisés. L'objectif est de poursuivre cet infléchissement cet été.

C - La lutte contre les violences aux biens et aux personnes par une mobilisation ciblée

- **Atteintes aux biens et aux personnes**

En 2022, il y a eu en moyenne 476 cambriolages pendant les mois de juillet et août en zone gendarmerie. Les forces de police et de gendarmerie vont donc prolonger et renforcer, prioritairement la nuit, dans un but à la fois préventif et dissuasif, la surveillance des zones sensibles.

- Protection contre les risques alimentaires et lutte contre la consommation excessive d'alcool

Des contrôles inopinés de restaurants et de débits de boissons seront menés dans un but de protection des vacanciers en termes d'hygiène et de consommation.

Comme chaque année, la **Direction départementale de la protection des populations (DDPP)** réalisera des contrôles lors des grands évènements culturels, tels que les festivals, afin de vérifier le respect des règles d'information des consommateurs et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires afin de garantir un niveau élevé de protection de la santé du consommateur. Par ailleurs, les contrôles porteront également sur la loyauté des transactions et la sécurité dans le cadre des produits touristiques, des hébergements et des activités de loisirs.

En outre, à titre préventif, il va être systématiquement **rappelé la réglementation relative à la vente d'alcool aux mineurs**, aux responsables d'établissements vendant des boissons à emporter.

- Opération # Tranquillité vacances #

L'Opération Tranquillité Vacances permet aux habitants lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile. Des patrouilles de police ou de gendarmerie sont réalisées, de jour comme de nuit, **afin de lutter contre les cambriolages**. L'inscription à ce service en ligne peut se faire tout au long de l'année même hors vacances scolaires.

Les déclinaisons locales de l'Opération Tranquillité Vacances sont renforcées, dans certains cas, par la mise en œuvre de **l'Opération Tranquillité Seniors**, qui vise à accroître la surveillance des territoires les plus exposés aux cambriolages et aux

agressions des personnes âgées ainsi qu'à signaler aux services compétents les situations anormales ou d'isolement de ces aînés afin de prévenir tout acte délinquant ou l'aggravation des situations de fragilité. Cette procédure permet aux personnes âgées qui le souhaitent de bénéficier de mesures de protection particulières prenant la forme de contacts individualisés.

- **La mobilisation de la gendarmerie nationale**

En 2023, la gendarmerie du Finistère va recevoir le renfort de de 30 gendarmes mobiles du 17 juillet au 24 août et de 67 personnels de la réserve opérationnelle du 3 juillet à fin août 2023. Pour compléter cette articulation opérationnelle, les moyens du groupement de gendarmerie du Finistère pourront être engagés pour renforcer les unités locales sur les secteurs et durant les périodes ciblées (brigades nautiques, EDSR, équipes cynophiles, CROSS, CDOS, cellule renseignements, CIC, etc.).

En zone gendarmerie, ce sont 112 047 heures ont été passées sur la voie publique au cours des mois de juillet et août 2022, soit 52,9 % de l'activité totale. Ce chiffre est en nette augmentation de +23,7% par rapport à 2021.

- **Le déploiement des agents de la police nationale**

Cet été, l'ensemble des missions de préservation de l'ordre public sera assuré grâce au **plein engagement du personnel des quatre circonscriptions de sécurité publique (Quimper, Brest, Morlaix, Concarneau)**. En complément et en fonction de la nature des événements, les circonscriptions de sécurité publique recevront également le renfort d'unités spécialisées (brigade d'intervention, brigades anticriminalité).

Les **réservistes de la police nationale** seront aussi engagés sur des missions locales afin de renforcer les effectifs présents, notamment sur **les missions de sécurisation des festivals** (en juillet, le Cornouaille à Quimper et en août, les Filets Bleus à Concarneau) s'agissant de la zone police. Ils seront également employés à des missions de police générale et à des activités judiciaires.

La police et la gendarmerie ont également :

- **un objectif d'augmentation de 10 % de leur présence sur la voie publique,**
- **l'objectif de mettre en place une innovation : la mutualisation des forces de police et de gendarmerie, par exemple pour les Vieilles Charrues et les Fêtes du Port à Brest.**

Un nombre particulièrement important d'évènements impliquant de grands rassemblements dans le Finistère

Cette particularité place le Finistère au 1er plan au niveau national sur le sujet des **grands rassemblements qui nécessite la mise en place de dispositifs de sécurité spécifiques**. Sur les seuls mois de juillet et août de cette année, auront lieu Festidreuz à Fouesnant, Les Vieilles charrues à Carhaix, Le festival de Cornouaille à Quimper, Le festival bout du monde sur la presqu'île de Crozon, la fête du Bruit à Landerneau, Motocultor à Carhaix-Plouguer. De nombreux services de l'État seront mobilisés (gendarmerie, services responsables de la sécurité routière, direction départementale de la protection des populations...). La **force Sentinelle** pourra être déployée sur certains grands évènements dans le cadre de la lutte antiterroriste.

Le phénomène des **rave-parties** fera, en outre, l'objet d'une vigilance toute particulière des services en raison des risques et comportements addictifs accrus pendant la période estivale.

D - La prévention au cœur du dispositif de lutte contre les feux de forêt

- Des moyens renforcés pour lutter contre les feux de forêt dans le département

La saison estivale 2022 a principalement été marquée par le feu de Brasparts dans les Monts d'Arrée qui a mobilisé 2 200 sapeurs-pompiers dont 311 venus en renfort.

Pour la saison estivale 2023, l'État met en place des travaux de prévention à travers le classement des communes à risque, une évaluation précise et quotidienne à l'aide d'indicateurs météorologiques de la propension à l'éclosion et à la propagation initiale des feux de forêts et d'espaces naturels, la création d'un comité « posture feu de forêt ».

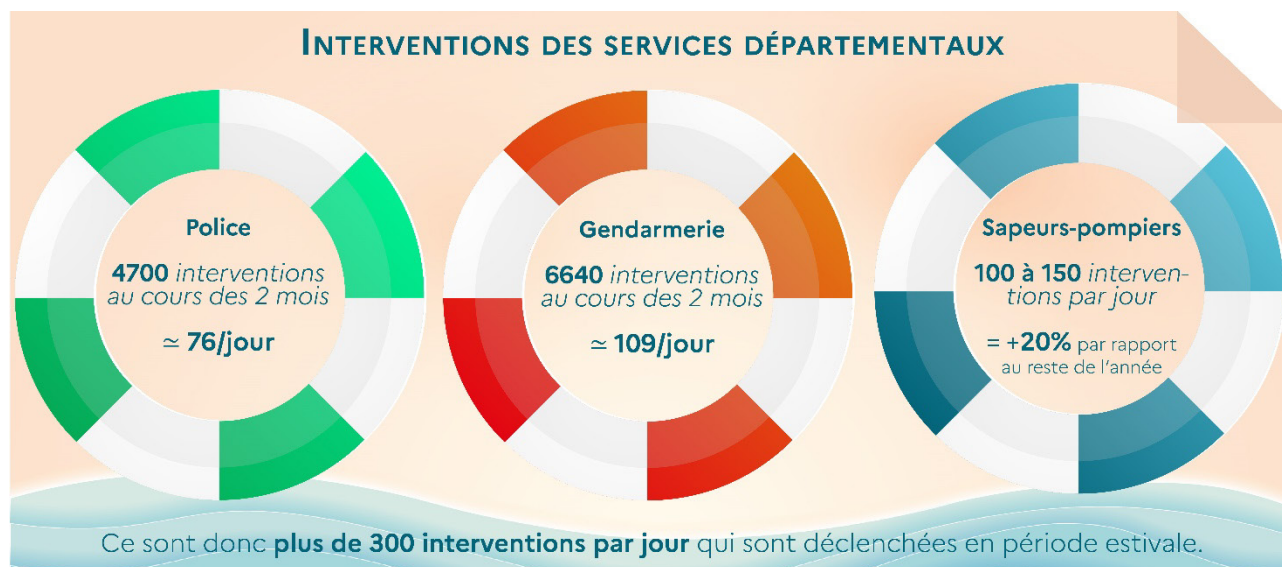
De même, le **SDIS 29 renforce ses moyens d'intervention** :

- à travers le matériel : 4 nouveaux camions-citernes feux de forêts, 1 hélicoptère bombardier d'eau loué sur les mois de juillet et août, 1 avion de reconnaissance aérienne loué durant l'été,
- à travers les hommes puisqu'un objectif de formation de 80 % des effectifs à la lutte contre les feux de forêt d'ici 4 ans est prévu, que 46 nouvelles conventions de disponibilité avec les employeurs de sapeurs-pompiers seront signées, portant ainsi ce nombre de convention à 327,
- à travers les tactiques et davantage de véhicules du SDIS 29 prépositionnés dans les zones à risque, des manœuvres aux côtés des agriculteurs, une convention avec la chambre d'agriculture et une posture opérationnelle partagée entre les acteurs.

Au total, l'État participera à la hauteur de 3,7M€ (pacte capacitaire et Fonds vert) pour la lutte contre les feux de forêt.

- La présence renforcée des sapeurs-pompiers saisonniers

Durant la période estivale, le SDIS procédera **au recrutement de 27 sapeurs-pompiers saisonniers**. Ces derniers vont venir renforcer certains centres (Lesneven, Quimperlé, St Pol de Léon, et Douarnenez), ou permettre de disposer d'une équipe en garde postée dans d'autres (Ouessant, St-Renan, Bénodet, Fouesnant, Pont-Aven, Huelgoat, Ile de Batz, Audierne, et Cap Caval) permettant ainsi de favoriser la rapidité des interventions.



Contact :

Bureau de la communication interministérielle
Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr
42, boulevard Dupleix
29320 Quimper Cedex



Préfet du Finistère



@Préfet29



Préfecture du Finistère

